



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 46162 /MEA/DGEE/BRH/PRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 16 NOV. 2020

Le Directeur général p.i.

Affaire suivie par :
Gestion collective PRH2
Email : gestco.brh2@education.pf

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le directeur du Centre d'Information et d'Orientation
Madame la directrice du GREPFOC

Objet : Mutation interne des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – Rentrée 2021

P. J. : Barème à titre indicatif des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues
Liste des codes des établissements
Liste des postes susceptibles d'être vacants
Procédure « Dépôt de fichiers »
Annexe 1 « mutation formulée au titre du handicap ou d'une situation médicale »
Annexe 2 « dossier de demande de priorité médicale »

La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures de mutation interne des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale titulaires et les personnels non titulaires en contrat à durée indéterminée pour la rentrée 2021.

Personnels concernés

Les personnels enseignants, d'éducation et des psychologues titulaires de l'éducation nationale.

Les personnels ayant un conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou un enfant handicapé ou relevant d'un suivi en milieu hospitalier, voulant obtenir une mutation au titre du handicap doivent en faire la demande en se conformant à la procédure de l'Annexe 1 « mutation formulée au titre du handicap ou d'une situation médicale » et remplir l'Annexe 2 « dossier de demande de priorité médicale ».

Dépôt des candidatures et transmission des demandes

Les candidats sont invités à remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature en se connectant à l'adresse suivante : <https://mutation.education.pf/mutint>

Cette application sera ouverte du 18 novembre 2020 au 12 décembre 2020.

- 1) L'identifiant de connexion est le NUMEN (Numéro éducation nationale sur 13 caractères)
- 2) Le mot de passe de première connexion est : Mutint2021 (bien respecter les majuscules et minuscules)

Attention : il vous sera demandé de personnaliser votre mot de passe dès la première connexion. Une fois le mot de passe modifié, il faudra vous connecter à nouveau en utilisant ce nouveau mot de passe.

- 3) Après validation, il convient d'imprimer la demande et de la signer.
- 4) Cette fiche doit être remise au chef d'établissement pour avis, puis **déposée exclusivement par voie dématérialisée sur l'application DEPFIC-Dépôt des fichiers** : <https://depfic.education.pf> en vous conformant aux instructions de la « Procédure du dépôt des fichiers » ci-joint.

Cette application sera ouverte du 18 novembre 2020 au 16 décembre 2020.

Vous trouverez ci-joint la liste des postes susceptibles d'être vacants. Cependant, tout poste est susceptible d'être vacant compte tenu des éventuelles demandes de mutation interne.

Traitement des demandes

Les demandes de mutation interne présentées par les personnels enseignants, d'éducation et des psychologues titulaires seront classées selon les critères du barème en pièce-jointe n°1 et examinées en même temps que les candidatures SIAT en commissions consultatives paritaires *courant février- mars 2021*.

Dans le cas d'un rapprochement de conjoint, les points ne sont attribués qu'en cas de mariage, PACS et concubinage avec un enfant reconnu par les deux parents uniquement en mutation inter îles. Il convient de présenter un justificatif de l'activité professionnelle du conjoint sauf pour les personnels de l'éducation nationale.

Les demandes non déposées dans DEPFIC ne seront pas examinées.

Calendrier des opérations

Ouverture du serveur mutation interne	le 18 novembre 2020
Fermeture du serveur mutation interne	le 12 décembre 2020
Ouverture du serveur DEPFIC	le 18 novembre 2020
Fermeture du serveur DEPFIC	le 16 décembre 2020

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette note à la connaissance de tous les agents concernés et de respecter le terme fixé du retour des candidatures.

Copies :

MEA 1
DGEE 1

Pour la Ministre et par délégation



Jean-Michel GARCIA